

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MAI 2021
N°41/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TROIS MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

PROCURATIONS : PROCACCI T. à CHABANY S., MEDAVIT R. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHAMP-SUR-DRAC ET L'ASSOCIATION SPACEJUNK GRENOBLE DANS LE CADRE DU STREET ART FEST 2021

Monsieur Gaby Vitinger, Adjoint à la communication, propose la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association SpaceJunk Grenoble dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2021, dans le but de réaliser une œuvre picturale sur les guérites de la Salle Navarre.

L'œuvre définie sera réalisée entre le 30 juin et le 8 juillet 2021. La Ville de Champ-sur-Drac mandate l'association Spacejunk Grenoble, qui gère le Street Art Fest Grenoble-Alpes, pour intégrer la commune à cet événement. Dans ce cadre, le mandataire cède à l'association la réalisation de l'ensemble des formalités préalables nécessaires à la réalisation des fresques, notamment en matière d'urbanisme réglementaire.

L'association s'occupera de la programmation artistique et des commandes de peinture acrylique, peinture aérosol, nacelle et tout ce qui est nécessaire à la réalisation des fresques.

Mr. Vitinger propose d'approuver la convention, qui précise toutes les modalités du partenariat, et notamment la participation financière de la commune.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association Spacejunk Grenoble pour la réalisation d'une œuvre picturale sur les guérites de la Salle Navarre dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

CHARGE Monsieur le Maire et les services municipaux, chacun en ce qui les concerne, de sa mise en œuvre.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 mai 2021.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

